

Bio Tchahné a suivi les textes

(Suite de la page 1)

veille du dépôt des offres afférentes à l'appel d'offres relatif au poste de péage que cette société s'est vu délivrer son attestation fiscale. Spécificités du cahier des charges obligent. Car n'oublions pas que c'est sur cette base-là même que l'une des sociétés a été éliminée de la course.

Dans ces conditions, la directrice des impôts devrait simplement se conformer aux dispositions de son département. Mais comme la négligence et la mauvaise foi ont toujours été le fort des responsables de nos structures, elle a préféré persister dans l'erreur.

Le patron n'a jamais tort.

LA RÉACTION DE LA VICTIME

Informé à temps sur le coup qui était ourdi contre lui, le con-

seil d'administration de la Sobimex-Traco, confiant dans la nature de l'attestation fiscale délivrée à sa société, s'est référé à qui de droit, conformément aux normes en vigueur chez nous au Bénin. Il a donc saisi le ministère des Finances en même temps que son homologue des Travaux publics (maîtres d'ouvrage). Dans sa correspondance, la Sobimex-Traco a dit son indignation par rapport à la nouvelle conclusion de la directrice des impôts et a souligné de deux traits qu'il s'agit d'une machination visant à faire annuler les offres relatives à ce marché avec pour conséquence des facilités accordées à son concurrent immédiat qui n'attend que cette aubaine pour refaire surface surtout qu'il est informé de son offre financière en redevance annuelle.

Par ailleurs, la Sobimex-Traco a notifié au ministre des Finances

son étonnement sur le fait que le représentant de la directrice des impôts présent au dépouillement n'a pu soulever une quelconque équivoque par rapport à son attestation fiscale et que c'est maintenant que la commission a statué que la directrice veut trouver à dire.

Preuve que l'eau a coulé entre temps sous le pont. Dans ces conditions, nul doute que la Sobimex-Traco intentera un procès en justice contre l'administration fautive si elle était si arbitrairement écartée de ce qui lui revient de droit.

LA RÉACTION LÉGITIME DU MFE

Entre temps le ministre des Travaux publics, maître d'ouvrage a adressé une correspondance à son homologue des finances pour lui demander de porter une clarification sur ce contentieux afin de permettre à la commission de pour-

suivre ses travaux dans le délai normal. En réponse, Abdoulaye Bio Tchahné, après ses séances de travail avec ses services techniques des impôts et les membres de son cabinet a décanté la situation en se basant sur les textes en vigueur. Sa conclusion a été que la Sobimex-Traco, qui a respecté la procédure dans ce sens, est en règle vis-à-vis des services fiscaux. Le contraire allait étonner tous les intellectuels de ce pays. Surtout que le ministre Abdoulaye Bio Tchahné s'est illustré par ses faits comme un des ministres les plus intègres de Kérékou II et Kérékou III.

L'ÉPIPHÉNOMÈME

On en était là quand à la veille de la session pour entériner les résultats de cet appel d'offres, les mauvais perdants ont commencé à grogner. Et pour maladroite que cela puisse paraître, c'est le minis-

tre des Finances qu'il ont voulu prendre pour bouc émissaire. Heureusement que ces agitations ne sauraient, dans un Etat de droit comme le nôtre, changer les textes encore moins influencer la lecture des décisions qui n'ont de source que les textes en vigueur dans les instances financières de notre pays.

Ces campagnes de dénigrement et chantages à l'encontre du ministre des Finances, loin d'ébranler l'ordre républicain, confirme la réalité toute simple que le mensonge toujours stérile garde son vacarme que tout le monde lui connaît. C'est le voleur qui crie au voleur pour détourner l'attention du peuple. L'avenir n'appartient pas à ceux qui brandissent le glaive contre les non armés et qui en plus sont intègres.

Aboubakar Takou

LANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

Le Pag2 de Kérékou d'ici à l'an 2006

Après quatre mois d'attente et de navigation presque à vue le Bénin à partir de ce jeudi 23 août 2001 a un nouveau programme de gouvernement qui le conduira jusqu'à l'orée de 2006. La cérémonie officielle de lancement dudit programme s'effectuera ce matin au palais de la République par le chef de l'Etat, Mathieu Kérékou.

NOUROU YÉTONGBÉ

L'occasion aussi pour le chef du gouvernement béninois de rendre publiques les Etudes nationales de prospectives à long terme (Bénin 2025).

Dieu que l'accouchement du présent Pag2 a été difficile et douloureux. En ceci qu'il faut concilier dans une juste mesure, désormais célèbre « aller plus loin » du général-candidat réélu et les « 126 propositions » du ministre d'Etat candidat, Bruno Amoussou. Sans oublier les programmes des candidats Wallis Zoumarou, Anani Abimbola... qui, entre temps, ont rallié le caméléon gagnant. Un exercice bien sûr très périlleux et qui, aux lendemains du séminaire gouvernemental des 7 et 9 juin 2001 au Plm Accor, a été confié au ministère d'Etat, chargé de la coordination de l'action gouvernementale, du plan, du développement et de la prospective. Le comité de rédaction mis sur pied et dirigé par le directeur de cabinet du ministre du Plan, Nestor Wadagni a travaillé d'arrache-pied avec les directeurs de la prospection et de la programmation des ministères ; mais la suite des travaux n'a pu se tenir dans le délai. Ainsi le deuxième séminaire gouvernemental de validation de l'avant-projet du Pag2 qui devait se tenir le 27 juin 2001 n'a pu se tenir que le 28 juillet. pas plus que l'adoption du projet

Pag2 qui devait se faire en conseil des ministres entre le 9 et 16 juillet ; et surtout le lancement qui devait intervenir le 31 juillet 2001. Le grand retard observé pour le lancement du Pag2 est tout simplement dû à l'inorganisation du deuxième séminaire gouvernemental pour valider le travail accompli par le comité de rédaction. Même si ce dernier n'est intervenu que le 28 juillet.

Aussi pour sauver la face le président Kérékou, le 31 juillet dans son message à la Nation à l'occasion de la fête de l'indépendance a servi au peuple les neuf actions prioritaires que conduira son gouvernement pour le quinquennat 2001-2006 et contenu dans le programme d'action du gouvernement (Pag2) de ce jour à savoir :

- 1°) la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance ;
 - 2°) le renforcement des bases matérielles de l'économie ;
 - 3°) l'amélioration de la compétition de l'économie ;
 - 4°) la maîtrise de la gestion de l'économie et des finances ;
 - 5°) l'aménagement du territoire et développement équilibré ;
 - 6°) le renforcement de la lutte contre la pauvreté et toutes les maladies transmissibles ;
 - 7°) la promotion de la jeunesse et de l'équité dans les relations entre hommes et femmes dans le développement ;
 - 8°) le renforcement de l'unité nationale et la gestion des solidarités ;
 - 9°) la promotion du rayonnement international et de l'intégration africaine.
- L'essentiel aujourd'hui est que le gouvernement du général Kérékou soit désormais doté d'une boussole qui, durant les cinq ans, conduira son action même s'il a mis beaucoup de temps à voir le jour.

RENCONTRE ENTRE LES CONSOMMATEURS ET LES DIRIGEANTS DES SERVICES DE PRESTATION

Romain Houéhou crée un climat de consensus

La salle de conférence du Conseil national des chargeurs du Bénin (Cncb), a servi de cadre hier au lancement d'un séminaire atelier national sur le thème : « Contribution à l'amélioration de la qualité des services bancaires, d'eau, d'électricité et des télécommunications au Bénin ». Organisé par la ligue pour la défense du consommateur au Bénin, les travaux ont été officiellement lancés par Rachida de Souza, représentante du ministre de la Commu-

EVARISTE AKPLOGAN

Le président de la ligue pour la défense du consommateur au Bénin, Romain Houéhou, a expliqué l'opportunité de la rencontre. Elle est centrée sur un dialogue social entre les décideurs, prestataires de services et les consommateurs. Le dialogue social entre les différents acteurs de la vie socio-économique d'un pays, poursuit Romain Houéhou, est un « mécanisme précieux, nécessaire à la correction des politiques ». Mieux, il permet « l'amélioration de la qualité des biens et services », et constitue un

outil incontournable pour le développement harmonieux d'un pays.

Après avoir déploré qu'après 40 ans d'indépendance, les politiques de développement des services de télécommunications, de distribution d'eau potable et de l'énergie électrique n'ont pas pu satisfaire les besoins des consommateurs, Romain Houéhou, a signalé que cette rencontre va permettre de mettre en place un mécanisme de concertation permanente entre les consommateurs et les prestataires de service.

Le président de la ligue pour la défense du consommateur au Bé-

nin, a précisé que les résultats de cet atelier seront remis aux différents ministres mais aussi à tous les prestataires de service d'utilité publique et les institutions de notre pays.

Pour sa part, le représentant du ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique, Nestor Védougbon, a précisé que les objectifs de cet atelier cadrent bien avec la stratégie de développement mise par le gouvernement. Il a également précisé que c'est pour cela que le gouvernement a entamé une série de réformes pour promouvoir l'initiative privée dans les banques, les télécommunications et dans le secteur de l'électricité et d'eau.

La représentante du ministre de la Communication, Rachida de Souza a, pour sa part, dit aux séminaristes de mettre sur pied un comité de suivi qui va se charger de veiller à l'application des recommandations.

INSÉCURITÉ SUR LES AXES ROUTIERS INTER-ETATS

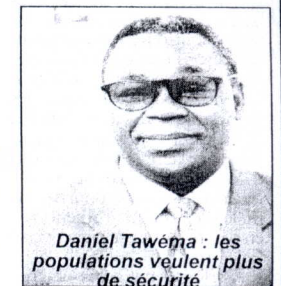
François Djossou tape du poing sur la table

Devant l'insécurité grandissante sur les axes routiers inter - Etats de notre pays, le syndicat national des conducteurs gros- porteurs du Bénin tape du poing sur la table. Dans un communiqué de presse, ce syndicat pointe un doigt accusateur sur les agents des forces de sécurité publique qui, à ses yeux, ne font pas assez pour garantir la sécurité sur ces axes.

ALAIN OSHUMARÉ

La récurrence des événements malheureux sur nos routes préoccupe le syndicat national des conducteurs gros- porteurs du Bénin. C'est pour laisser exploser leur indignation que les agents de ce syndicat sont montés au créneau pour dénoncer la police, la gendarmerie et la douane. A en croire François Djossou, secrétaire général du syndicat, ces agents de sécurité ne seraient pas prêts pour assurer la sécurité des personnes et les biens des usagers. Il dénonce par là même « le laisser-aller, la complaisance et le silence des autorités qui ne prennent pas les décisions qui s'imposent ». François Djossou jette un pavé dans la mare lorsqu'il constate que plutôt que d'engager une guerre contre ces

coupeurs de route, « les agents de forces de sécurité publique préfèrent rançonner et influencer les conducteurs ». Il faut rappeler que les grands axes routiers sont fréquentés par les bandits de grands chemins sont ceux qui relient les grandes villes aux frontières du pays avec les Etats limitrophes. Ces coupeurs de route opèrent sans ménagement, tendant des embuscades à de nombreux usagers. Les victimes se comptent par dizaines parmi les conducteurs et les passagers, nationaux comme étrangers. Il y a près d'une semaine, des individus non identifiés ont encore braqué des voyageurs à Kokoro, faisant 3 morts. Ces bandits auraient emporté avec eux des biens et beaucoup d'argent. Le syndicat déplore cet état de faits et préconise que l'axe Cotonou -



Daniel Tawéma : les populations veulent plus de sécurité

Porga et l'axe Cotonou-Malanville fassent l'objet de rondes permanentes de motards. Ceci pour dissuader les éventuels brigands sur ces routes. Pour le syndicat des conducteurs gros-porteurs du Bénin, « si le gouvernement ne rétablit pas l'ordre dans l'immédiat, c'est l'économie béninoise qui sera frappée de plein fouet ». Les conducteurs se disent déterminés à exercer des pressions sur le gouvernement jusqu'à ce que cette cause soit entendue.